



DECISION DU PRESIDENT N°24DC34

**MODIFICATION N° 1 DU MARCHE N° 24ACFCS04
COLLECTE DES DECHETS RECYCLABLES MULTI-MATERIAUX
SECTEUR ANNEMASSE-LES VOIRONS**

Le Président du SIVALOR,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°20C27 du Comité syndical en date du 24 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président afin de « *prendre, selon les dispositions du Code de la commande publique et lorsque les crédits correspondants nécessaires sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution.* » ;

Préambule

Considérant le marché n° 24ACFCS04 ayant pour objet la collecte des déchets recyclables multi-matériaux en points d'apport volontaire sur le secteur de la Communauté d'Agglomération d'Annemasse les Voirons, attribué à la société EXCOFFIER Recyclage ;

Considérant qu'une erreur matérielle a été commise dans le Cahier des Charges Administratives Particulières (CCAP) à propos de la révision des prix du marché ;

DECIDE

Article 1^{er} : de conclure la modification n° 1 au marché n° 24ACFCS04 actant que l'article 7.2 – Révision des prix du CCAP n'a pas lieu de s'appliquer du fait que la durée du marché est extrêmement courte et que sa réalisation ne nécessite pas le recours à une part importante de fournitures dont le prix est directement affecté par les fluctuations de cours mondiaux.

Article 2 : La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'Ain,
- Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Oyonnax,
- Madame la Directrice générale des services du SIVALOR, en charge de son exécution.

Fait à Valserhône, le **11 DEC. 2024**

Le Président,

Serge RONZON

Acte rendu exécutoire après

- transmission au contrôle de légalité le
- publication le

Le Président,
Serge RONZON



Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20241211-24DC34-AU
Date de réception préfecture : 11/12/2024